

**Objet : Abonnement routeur supplémentaire - Internet Déchèterie**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

**Considérant** la décision n°2023-11/42D pour la mise en place d'un abonnement pour l'accès internet/ fibre optique comprenant le secours 4G pour la déchèterie intercommunale de Saint-Cyprien, pour une durée de 36 mois,

**Considérant** la nécessité de mettre en place un routeur supplémentaire de secours 4G,

**Considérant** que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

**Considérant** l'offre de WE CONNECT (11 boulevard de l'atelier – ZAE La Mirande – 66240 SAINT-ESTEVE), pour un contrat annuel dont le montant mensuel est de 45,50 € HT et 150,00 € HT en frais ponctuels de mise en service,

## DECIDE

### ARTICLE 1 :

De conclure avec WE CONNECT un marché de services pour la mise en place d'un abonnement pour un routeur supplémentaire de secours 4G pour l'accès internet/ fibre optique mutualisée, à la déchèterie intercommunale de Saint-Cyprien.

### ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite de 45,50 € HT mensuels et 150,00 € HT en frais ponctuels de mise en service, est inscrit au budget Principal de la Communauté.

### ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **24 JUL. 2024**

**Le Vice-Président**  
**Jean-André MAGDALOU**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20240724-2024-07-41D-AU  
Date de télétransmission : 25/07/2024  
Date de réception préfecture : 25/07/2024